

AJ
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 6 RUE GEORGES BIZET – 34920 LE CRES
R.C.S. MONTPELLIER 894 472 323

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier mai, à douze heures

La société AJ, Société à actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 Euros, ayant son siège social 6 RUE GEORGES BIZET – 34920 LE CRES, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894 472 323 RCS MONTPELLIER, représentée par Madame JOURDAN Alexandra en sa qualité de présidente et, associé unique.

Propriétaire de la totalité des 1 000 (MILLE) actions de 1 (UN) Euro de valeur nominale chacune composant le capital social de la société AJ SASU,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social au :

165 AVENUE DE L'INDUSTRIE – 34820 TEYRAN, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié de la manière suivante :

Le siège social est fixé au : 165 AVENUE DE L'INDUSTRIE – 34820 TEYRAN

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame JOURDAN Alexandra

